



# Action ontarienne

contre la violence  
faite aux

femmes

Ce webinaire est organisé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. Il contient de l'information juridique sommaire générale. Pour des problèmes juridiques, il est recommandé d'obtenir des conseils juridiques d'une avocate.

Ce webinaire est présenté dans le cadre du programme d'agentes de soutien à la cour de la famille, financé par le Ministère du procureur général.

Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la position officielle du gouvernement de l'Ontario.



Financé par le gouvernement de l'Ontario

# NAVIGUER LES DEMANDES À LA COUR

COUPLES MARIÉS VS CONJOINTS DE FAIT



M<sup>e</sup> Gabrielle Beaulieu

# APERÇU DE LA PRÉSENTATION



- Le contexte
- Les 4 grandes questions de droit:
  - *1. Garde et droits de visite*
  - *2. Pension alimentaire pour enfants*
  - *3. Pension alimentaire pour conjoints*
  - *4. Division des biens*
- Formulaire d'état financier
  - *À remplir pour les demandes de partage des biens et de pensions alimentaires.*
  - *À remplir lors de demandes en fiducie par interprétation et enrichissement injustifié.*

# CONTEXTE



- Impact du statut sur le type de requête et la loi applicable.
  - Couples mariés :
    - *Loi sur le divorce (Fed.) : l'époux est l'une des deux personnes unies par les liens du mariage*
    - *Loi sur le droit de la famille (ON) : les conjoints sont réputés être mariés*
  - Conjoints de faits :
    - *Loi sur le droit de la famille (ON) : les conjoints sont réputés être mariés*
- Le contrat familial:**  
peut donner les mêmes droits que ceux des couples mariés.
- Tous les cas :
    - *Loi portant réforme sur le droit de l'enfance (ON) : « personne avec laquelle une personne est mariée ou avec laquelle elle vit dans une union conjugale hors du mariage »*
  - La date de séparation a un impact sur la possibilité d'obtenir un divorce.
    - *D'autres facteurs jouent aussi un rôle important :*
      - Caractéristiques du mariage
      - Mauvais traitements
    - *La demande de partage des biens doit être accompagnée d'un état financier.*

## Formule 8: Requête (formule générale)

Formulaire 8



ONTARIO

Numero de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

Formule 8: Requête  
(formule générale)

Adresse du greffe.

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

NUMÉRÉ(S) :

CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET SONT SUR LES PAGES CI-JOINTES.

PREMIÈRE DATE D'AUDIENCE EST FIXÉE AU (date) (heure), ou dès que possible par la suite au : (adresse)

Si S'Y agit d'une cause de divorce, aucune date ne sera fixée à moins qu'une Défense ne soit déposée. Si un avis de motion vous a été signifié, une date d'audience antérieure peut être fixée et vous ou votre avocat devriez vous présenter au tribunal pour la motion.

LA CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ACCÉLÉRÉE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES. Un juge responsable de la gestion de la cause y sera affecté avant qu'un juge n'en soit saisi pour la première fois.

LA CAUSE EST RÉGIE PAR LA VOIE ORDINAIRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CAUSES. Aucune date d'audience n'a été fixée, mais si un avis de motion vous a été signifié, il porte une date d'audience et vous ou votre avocat devez vous présenter au tribunal pour l'audition de la motion. Un juge responsable de la gestion de la cause ne sera affecté à la cause que lorsqu'une des parties aura demandé au greffier du tribunal de fixer une date pour la tenue d'une conférence relative à la cause ou que lorsque l'audition d'une motion est fixée, selon celui de ces deux événements qui se produit le premier.

SI LA DATE DU PROCÈS N'A PAS ÉTÉ FIXÉE APRÈS 365 JOURS, le greffier du tribunal enverra un avertissement aux parties auquel la cause sera rejetée dans les 80 jours à moins qu'elles ne déposent la preuve que la cause a été réglée ou qu'une d'elles ne demande la tenue d'une conférence relative à la cause ou d'une conférence en vue d'un règlement.

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À UNE DEMANDE DANS LA PRÉSENTE CAUSE, vous ou votre avocat devez préparer une motion (formule 10) — un exemplaire devrait être joint, en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffier accompagnée d'un Affidavit de signification (formule 8B). VOUS NE DISPOSEZ QU'É DE 30 JOURS APRÈS QUE LA MOTION A ÉTÉ SIGNIFIÉE (60 JOURS SI ELLE VOUS EST SIGNIFIÉE À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DU TRIBUNAL) POUR SIGNIFIER ET DÉPOSER UNE DÉFENSE. SI VOUS NE LE FAITES PAS, LA CAUSE SERA TRAITÉE SANS VOUS ET LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE ET L'EXÉCUTER.

p. 1

Formule 8: Requête (formule générale) (page 4) Numéro de dossier du greffe

DEMANDE DU/DE LA REQUÉRANT(E)

JE DEMANDE AU TRIBUNAL CE QUI SUIT :  
(Les demandes ci-dessous comprennent les demandes d'ordonnance temporaire.)

Demands visées par la Loi sur le divorce	Demands visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance	Demands portant sur des biens
00 <input type="checkbox"/> un divorce	10 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même	20 <input type="checkbox"/> l'égalisation des biens familiaux nets
01 <input type="checkbox"/> des aliments pour moi-même	11 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table)	21 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du foyer conjugal
02 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme figurant dans la table)	12 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table)	22 <input type="checkbox"/> la possession exclusive du contenu du foyer conjugal
03 <input type="checkbox"/> des aliments pour un ou plusieurs enfants (somme autre que celle figurant dans la table)	13 <input type="checkbox"/> la garde d'un ou de plusieurs enfants	23 <input type="checkbox"/> le gel des avoirs
04 <input type="checkbox"/> la garde d'un ou de plusieurs enfants	14 <input type="checkbox"/> le droit de visite à un ou plusieurs enfants	24 <input type="checkbox"/> la vente de biens familiaux
05 <input type="checkbox"/> le droit de visite à un ou plusieurs enfants	15 <input type="checkbox"/> une ordonnance de ne pas faire/de non-harcèlement	
	16 <input type="checkbox"/> une indexation des aliments du conjoint	
	17 <input type="checkbox"/> une déclaration de liens de filiation	
	18 <input type="checkbox"/> une tutelle à l'égard des biens de l'enfant	
	50 <input type="checkbox"/> Autre (Précisez)	
Autres demandes		
30 <input type="checkbox"/> les dépens		
31 <input type="checkbox"/> l'annulation du mariage		
32 <input type="checkbox"/> les intérêts antérieurs au jugement		
33 <input type="checkbox"/> demandes liées à un arbitrage en droit de la famille		

Donnez des précisions au sujet de l'ordonnance que vous demandez au tribunal. (Indiquez les montants des aliments (s'ils sont connus) et le nom des enfants à l'égard desquels des aliments, la garde ou le droit de visite sont demandés.)

FLR-F-F (2016/04)

p. 4

Demands portant sur des biens

Demands visées par la Loi sur le droit de la famille ou la Loi portant réforme du droit de l'enfance

Demands visées par la Loi sur le divorce

LA CAUSE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS DEVANT CE TRIBUNAL. LES PRÉCISIONS À CE SUJET SONT SUR LES PAGES CI-JOINTES.

de du paragraphe ci-contre qui s'applique à votre cause.

cause comprend une demande d'aliments. Elle ne comprend pas de demande portant sur des biens ni de demande sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13 exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

cause comprend une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous **DEVEZ** remplir un État financier (formule 13.1 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

**AUTRE PARTIE :**

Nous sommes marié(e)s (*date*) \_\_\_\_\_  Nous nous sommes séparé(e)s le (*date*) \_\_\_\_\_  
 Nous avons commencé à vivre ensemble le (*date*) \_\_\_\_\_  
 Nous n'avons jamais vécu ensemble  Nous vivons toujours ensemble

des enfants concernés dans cette cause, même si aucune demande n'est présentée à leur égard.

Noms officiels	Âge	Date de naissance (j, m, a)	Domicilié(e) à (municipalité et province)	Habite actuellement avec (nom de la personne et lien de parenté avec l'enfant)

Formulaire 8: Requêtes (formule générale) (page 2)

Contrairement à ce qui est indiqué ci-dessus, si vous êtes en cause :

- Cette cause comprend une demande d'aliments. Elle ne comprend pas de demande portant sur des biens ni de demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.
- Cette cause comprend une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu. Vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13.1 — un exemplaire est joint), en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification, même si vous ne présentez pas de défense dans cette cause.

**SI VOUS DEVEZ PRÉSENTER VOTRE PROPRE DEMANDE**, vous ou votre avocat devez remplir la section relative à la demande dans la Défense, en signifier une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe, accompagnée d'un Affidavit de signification.

Si vous devez présenter une demande d'aliments, mais non une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13), en signifiant une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.

Tous les enfants de votre couple (demandes d'aliments comprises) en une demande d'aliments pour les enfants dont le montant est précisé dans les tables des lignes directrices sur les aliments pour les enfants, vous n'avez pas à répondre à signifier ni à déposer un État financier.

Si vous devez présenter une demande portant sur des biens ou une demande portant sur la possession exclusive du foyer conjugal et de son contenu, ou une demande d'aliments, vous DEVEZ remplir un État financier (formule 13.1, et non pas la formule 13), en signifiant une copie aux requérants et en déposer une copie au greffe.

**VOUS DEVEZ OBTENIR DES CONSEILS JURIDIQUES AU SUJET DE CETTE CAUSE IMMÉDIATEMENT** si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat. Le Bureau d'États juridiques Officiel de votre localité pourra peut-être vous aider. (Consultez l'annuaire téléphonique sous le rubric ADJ. JURIDIQUE.)

Date de signature \_\_\_\_\_ Signature du requérant

p. 2



Formulaire 8: Requêtes (formule générale) (page 3)

REQUÉRANTS :

ANTECEDENTS FAMILIAUX

DOMICILIÉ(e) à (municipalité et province) \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Date de naissance (j, m, a) \_\_\_\_\_  
 Depuis le (date) \_\_\_\_\_  
 Nom de famille à la naissance \_\_\_\_\_ Nom de famille immédiatement avant le mariage \_\_\_\_\_  
 Déjà divorcé(e) ?  Non  Oui (Date et ville du divorce précédant) \_\_\_\_\_

INTÉRIMÉS :

DOMICILIÉ(e) à (municipalité et province) \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Date de naissance (j, m, a) \_\_\_\_\_  
 Depuis le (date) \_\_\_\_\_  
 Nom de famille à la naissance \_\_\_\_\_ Nom de famille immédiatement avant le mariage \_\_\_\_\_  
 Déjà divorcé(e) ?  Non  Oui (Date et ville du divorce précédant) \_\_\_\_\_

**EN VOTRE AUTRE Foyer :**

Tous mes enfants mariés (date) \_\_\_\_\_  Tous mes enfants séparés (le (date) \_\_\_\_\_)  
 Nous avons commencé à vivre ensemble (date) \_\_\_\_\_  Nous vivons toujours ensemble  
 Nous n'avons jamais vécu ensemble  Nous vivons toujours ensemble

**ENFANTS :**

Aliments (ou les enfants concernés) dans cette cause, même si aucune demande n'est présentée à leur égard.

Nom et prénom officiels	Age	Date de naissance (j, m, a)	Domicilié(e) à (municipalité et province)	Habite actuellement avec (nom de la personne et lien de parenté avec l'enfant)

CAUSES OU ACCORDS ANTÉRIEURS

Non  Oui

Les parties ont-elles conclu un accord écrit au sujet d'une question en litige dans cette cause ?  
 Non  Oui (Précisez le date de l'accord et les conditions de celui-ci, ainsi que son effet)

Un acte de médiation ou un acte de médiation a-t-il été conclu par le Service des personnes alternatives pour enfants en litige dans cette cause ?  
 Non  Oui (Précisez le date de l'acte de médiation et les conditions de celui-ci, ainsi que son effet)

Dans l'affidavit, les parties ont-elles convenu de rendre une ordonnance d'aliments pour les enfants pour un montant inférieur de celui qui figure dans l'acte ?  
 Non  Oui (Précisez)

Les parties ont-elles conclu un accord écrit au sujet d'une question en litige dans cette cause ?  
 Non  Oui (Précisez le date de l'accord et les conditions de celui-ci, ainsi que son effet)

Signer (date) \_\_\_\_\_

**FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE**

Les conjoints sont séparés depuis le (*date*) \_\_\_\_\_ et  
 n'ont jamais vécu ensemble depuis cette date dans une vaine tentative de réconciliation.  
 Nous n'avons pas vécu ensemble pendant la ou les périodes suivantes dans une vaine tentative de réconciliation : (*Précisez les dates.*) \_\_\_\_\_

Un des conjoints a commis l'adultère. (*Précisez. Il n'est pas nécessaire de nommer une autre personne, mais si vous le faites, vous devez justifier la présente requête.*) \_\_\_\_\_

Un des conjoints a fait preuve d'une telle cruauté physique ou mentale à l'égard du/de la requérant(e) que sa cohabitation est devenue intolérable. (*Précisez.*) \_\_\_\_\_

Formulaire 8: Requêtes (formule générale) (page 4)

**FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MA REQUÊTE EN DIVORCE :**

Séparation : Les conjoints sont séparés depuis le (date) \_\_\_\_\_ et  
 n'ont pas vécu ensemble depuis cette date dans une vaine tentative de réconciliation.  
 ont vécu ensemble pendant la ou les périodes suivantes dans une vaine tentative de réconciliation : (*Précisez les dates.*) \_\_\_\_\_

Adultère : L'intéressé(e) a commis l'adultère. (*Précisez. Il n'est pas nécessaire de nommer une autre personne, mais si vous le faites, vous devez justifier la présente requête.*) \_\_\_\_\_

Cruauté : L'intéressé(e) a fait preuve d'une telle cruauté physique ou mentale à l'égard du/de la requérant(e) que sa cohabitation est devenue intolérable. (*Précisez.*) \_\_\_\_\_

**FAITS IMPORTANTS À L'APPUI DE MES AUTRES DEMANDES :**

(Précisez les faits et les demandes que vous souhaitez faire valoir. Joignez des pages supplémentaires si besoin.) \_\_\_\_\_

Tracez une ligne en l'écart de tout espace blanc en blanc sur la présente page. Au besoin, joignez des feuilles supplémentaires.

Date de signature \_\_\_\_\_ Signature du requérant

**ATTESTATION DE L'AVOCAT**

Cher(e) client(e) soussigné(e)  
 et de vous l'atteste (durée la requête) dans cette cause de divorce, d'être en (être conforme) aux exigences de l'article 16 de la Loi sur le divorce.

Date \_\_\_\_\_

Signature de l'avocat \_\_\_\_\_

Pour de l'information sur l'accessibilité des services aux personnes ayant des besoins reliés à un handicap, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle.  
 Téléphone: 416-330-2220 / 1-800-518-7901 ATIS: 416-330-2220

p. 5

Formulaire 8

# 1. GARDE ET DROITS DE VISITE



# GARDE ET DROITS DE VISITE

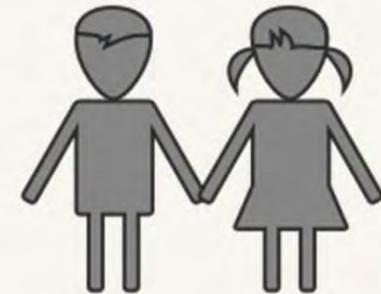


- Droit de garde = droit de prendre des décisions
- Droit de visite = rendre visite, obtention de renseignements
  
- Lois applicables :
  - *Province : Loi portant réforme du droit de l'enfance*
  - *Fédéral : Loi sur le divorce*
  
- Qui peut faire demande :
  - *Loi sur le divorce : les époux ou toute autre personne*
  - *Loi portant réforme du droit de l'enfance: père ou mère, ou toute autre personne*

# INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



- Critères considérés par le juge lors de la prise de décision:
  - *Stabilité du milieu familial*
  - *Capacité de satisfaire aux besoins de l'enfant*
  - *Liens affectifs*
  - *Conduite des parents*
  - *Point de vue et préférence de l'enfant*
  - *Patrimoine culturel, linguistique, racial et religieux*
  - *Orientation sexuelle*



# TYPES DE GARDE



- **Garde exclusive** : autorité parentale exclusive.
  - *Le parents gardien est responsable de toutes les décisions*
  - *« Sole custody »*
- **Garde scindée** : un parent prend les décisions pour un enfant et l'autre parent prend les décisions pour l'autre enfant.
- **Garde conjointe** : autorité parentale partagée entre deux personnes.
  - *Les 2 parents peuvent prendre les décisions ensemble*
- **Garde parallèle** : chaque parent a un pouvoir décisionnel sur certaines questions spécifiques.
  - *À l'exclusion de l'autre (sans demander le consentement)*

# DROITS D'ACCÈS



- Contacts que le parent non gardien a avec l'enfant.
- Peut être vaste:
  - *Une journée, une nuit, une fin de semaine, des vacances.*
  - *Contacts face à face mais aussi des appels téléphoniques ou Skype.*
  - *Peut aussi être le droit d'envoyer des cartes, des lettres, des cadeaux, ou d'en recevoir.*

# DROITS D'ACCÈS



- Services d'échange disponibles dans certains centres de rencontre supervisés pour laisser et aller chercher les enfants.
- Restrictions peuvent fixer temps et lieux précis ainsi que des conditions.
- Visites supervisées : ordonnées quand la sécurité de l'enfant peut être en danger.

## 2. PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANTS



# LA LÉGISLATION



- Couples mariés:
  - *La loi sur le divorce donne droit à la pension alimentaire pour enfants.*
- Conjointes de faits:
  - *La Loi sur le droit de la famille donne droit à la pension alimentaire pour enfants.*
- Les lignes directrices pour établir le montant (fédéral et provincial).
  - *Paiement mensuel, imposé par le juge, ou décidé par accord mutuel des parents.*
  - <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/enfant-child/2017/rech-look.asp>

# PRINCIPES



- Intérêt supérieur de l'enfant : maintien d'un niveau de vie semblable
- Détermination selon le type de garde (horaire des enfants)
- Fondements de l'obligation:
  - *Filiation par le sang ou par l'adoption*
  - *Personne assumant le statut de parent*
- Règle générale :
  - *Montant de base et dépenses spéciales (nécessité)*

# AUTRES DÉTAILS



- Un parent peut demander de modifier le montant de la pension alimentaire en invoquant des difficultés :
  - *Dettes, frais élevés, obligations légales – possibilité de rejet*
- Détermination du revenu :
  - *Déclaration de revenu*
  - *Imputation de revenu*
- Possibilité de rétroactivité
- Bureau des obligations familiales
  - *Délais*
  - *Automatique*

# PROCESSUS



- Conférence
  - *Première opportunité*
- Motion
  - *Temporaire*
- Procès
- Motion en modification

# 3. PENSION ALIMENTAIRE POUR CONJOINTS



# LA LÉGISLATION



- Couples mariés:
  - « Époux »
    - *La loi sur le divorce donne droit à la pension alimentaire pour conjoint.*
- Conjoints de faits:
  - de façon continue depuis au moins trois ans;
  - dans une relation d'une certaine permanence, s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant.
  - *La loi sur le droit de la famille donne droit à la pension alimentaire pour conjoints.*
- Facteurs à évaluer :
  - *Avantages et inconvénients économiques qui découlent de la séparation/divorce, répartir le fardeau d'avoir un enfant à charge, remédier aux difficultés économiques et favoriser l'indépendance économique.*

# DÉTAILS IMPORTANTS



- Pas de faute attribuable :
  - *Si commission d'une infraction, ne peut pas être pris en compte pour enlever la possibilité de recevoir une pension alimentaire.*
- Possible de faire imputer un revenu :
  - « *Tu devrais pouvoir gagner autant.* »
- Déductible d'impôt et imposable, contrairement à la pension alimentaire pour enfants.

# DIFFÉRENTS MODÈLES



- Compensatoire :
  - *Diminuer les inconvénients associés au soins des enfants au détriment du travail rémunéré*
    - Ex. renoncer aux possibilités d'avancement/poursuivre ses études, financement des études de l'autre conjoint et participe au fonctionnement d'une entreprise de l'autre conjoint de façon non-rémunérée.
- Fondée sur les besoins :
  - *Maladie, invalidité, dettes familiales, nature des biens conservés par chaque conjoint, existence d'obligations judiciaires antérieures*
- Basé sur un contrat

# FACTEURS À CONSIDÉRER



- Ressources et actifs actuels/ressources et actifs futurs
- Durée de la cohabitation, rôle des parties au sein du couple
- Capacité du demandeur de subvenir à ses besoins/capacité du payeur de fournir des aliments
- Âge et santé physique/besoins de la personne à charge
- Mesures que pourrait prendre la personne à charge, possibilité de rester à la maison
- Autres obligations légales
- Apport au développement professionnel du payeur/effets sur les gains et développement professionnels
- Soins fournis à un enfant/aide pour les études/travaux ménagers ou domestiques
- Autres droits alimentaires.

# PROCESSUS



- Conférence
  - *Encore plus difficile que la pension alimentaire pour enfants*
- Motion
  - *Temporaire*
- Procès
- Motion en modification

# 4. DIVISION DES BIENS



# LORSQUE COUPLE MARIÉ : ÉGALISATION DES BIENS FAMILIAUX



- L'égalisation des biens familiaux : application de la loi sur le droit de la famille de l'Ontario lorsque les couples sont mariés
  - *L'égalisation des biens qui sont au nom de la personne qui les détient.*
    - Chaque conjoint demeure propriétaire de ses propres biens. Il faut donc trouver la valeur de tous les biens des parties. Ensuite, on établit un paiement d'égalisation en faveur du conjoint possédant le moins.
  - *La valeur des actifs est partagée en parts égales.*
    - Lorsque terminé, on ne peut présenter une nouvelle demande.
- Exclusions : contrat familial stipulant autre chose

## Délais pour faire demande

1. Deux ans après la fin du mariage
2. Six ans après la date de séparation
3. Six mois après le décès

# CALCUL



- Bien familiaux nets : tous les biens que chacun possède conjointement et individuellement.
- Déduction : les biens familiaux et les dettes lors du jour du mariage.
  - *\*impossible de déduire le foyer conjugal, sauf si on a changé de foyer conjugal depuis le jour du mariage*
- Exclusions :
  - *Dons ou héritage (ou revenus d'un don ou héritage)*
  - *Domages et intérêts*
  - *Police d'assurance*
  - *Biens que l'on peut retracer avant le mariage*
    - Si le bien a pris de la valeur, il faut inclure comme « bien » l'augmentation de la valeur du bien
- Paiement égalisateur pour couvrir la moitié de la différence.
- Inadmissibilité



**TABLEAU 1 : Valeur des avoirs dont vous étiez propriétaire à la date d'évaluation**

(Énumérez-les dans l'ordre des catégories figurant dans l'état financier.)

ARTICLE	REQUÉRANT(E)	INTIMÉ(E)
	\$	\$
	\$	\$

**TABLEAU 2 : Valeur des dettes et autres obligations à la date d'évaluation**

(Énumérez-les dans l'ordre des catégories figurant dans l'état financier.)

ARTICLE	REQUÉRANT(E)	INTIMÉ(E)
	\$	\$
	\$	\$

**TABLEAU 3 : Valeur nette, à la date du mariage, des biens (à l'exclusion d'un foyer conjugal), après déduction des dettes ou autres obligations à la date du mariage (sauf celles directement liées à l'achat ou à l'amélioration importante d'un foyer conjugal)**

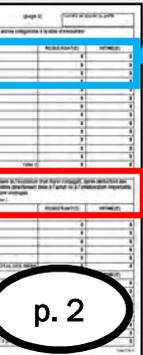
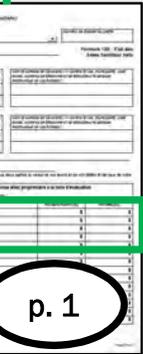
(Énumérez-les dans l'ordre des catégories figurant dans l'état financier.)

3(a) BIENS	REQUÉRANT(E)	INTIMÉ(E)
	\$	\$
	\$	\$

**TABLEAU 4 : Valeur des biens exclus aux termes du paragraphe 4 (2) de la Loi sur le droit de la famille**

(Énumérez-les dans l'ordre des catégories figurant dans l'état financier.)

ARTICLE	REQUÉRANT(E)	INTIMÉ(E)
	\$	\$
	\$	\$



# LORSQUE CONJOINTS DE FAITS



- Seulement les couples mariés peuvent avoir une égalisation des biens en Ontario.
- Techniquement, chacun repart avec ses biens lors de la fin de la fin d'une relation de conjoints de faits.
- Deux façons de faire des réclamations:
  - *Contrat de cohabitation*
  - *Enrichissement injustifié.*

# VALEUR DU TRAVAIL – ENRICHISSEMENT INJUSTIFIÉ



- Déterminer une contribution à la richesse familiale en fonction de tâches accomplies.
- Démontrer qu'un conjoint a obtenu des bénéfices au détriment de l'autre.
- Co-entreprise familiale:
  - *Plus de chance qu'il y aura un partage égal de la richesse, qu'un couple soit marié ou non, comme les deux parties ont participé au développement de l'entreprise.*
  - *L'amour et l'affection ne suffisent pas pour justifier un travail non rémunéré.*
- Réclamations pour enrichissement injustifié :
  - *Passer à travers plusieurs tests : demande beaucoup d'effort et de preuve*

# LE FOYER CONJUGAL



- Mariés : les deux conjoints ont droit de possession sur le foyer conjugal s'ils le désirent, et ce jusqu'au moment où le divorce prend effet.
  - *On ne peut pas aliéner le foyer conjugal sans le consentement de l'autre conjoint*
- Conjoints de fait:
  - *Si le domicile appartient seulement à un conjoint – plus difficile. Il est possible d'obtenir une compensation financière (enrichissement injustifié), mais pas de droit de possession.*
  - *Le même principe s'applique lorsqu'en location.*
    - Inscrire votre nom sur le bail pour éviter d'éventuels problèmes.
    - Le contrat familial demeure aussi une solution intéressante.



# COMPTE BANCAIRE



- La totalité de la somme dans le/les compte(s) bancaire(s) conjoint(s) doit être partagée également.
- Varie selon les banques :
  - *Vérifier les politiques de la banque: il peut être possible de fermer le compte sans l'accord des deux parties.*

# LES ÉTATS FINANCIERS



# ÉTATS FINANCIERS



- Formulaire faisant état de bilan financier :
  - *Formulaire 13 : Doit être rempli dès que l'on demande une intervention financière, mariés ou non.*
  - *Formulaire 13.1 : Doit être rempli pour la division des biens et pour demande d'enrichissement injustifié.*
  
- Ne doit pas être rempli lorsqu'il est seulement question de garde :
  - *Formulaire servant à déterminer la situation économique dans des cas de partage des biens et de pension alimentaire.*





# ÉTATS FINANCIERS (REVENUS)

ous les documents exigés suivants au présent état financier comme preuve de mon revenu pour les trois années, s'ils n'ont pas déjà été fournis :

de mes déclarations de revenus pour chacune des trois dernières années d'imposition, y compris les documents aux déclarations. *(Les déclarations de revenus doivent être signifiées mais ne devraient PAS être déposées dans le dossier si elles sont déposées avec une motion visant à enjoindre la non-suspension d'un permis de conduire.)*

de mes avis de cotisation et de tout avis de nouvelle cotisation pour chacune des trois dernières années ;

is de cotisation et de nouvelle cotisation ne sont pas disponibles pour n'importe laquelle des trois dernières d'imposition ou si je n'ai pas déposé de déclaration pour n'importe laquelle des trois dernières années d'imposition, e de l'imprimé de revenus et de déductions fourni par l'Agence du revenu du Canada pour chacune de ces que j'aie produit ou non une déclaration de revenus.

: Vous pouvez vous procurer l'imprimé de revenus et de déductions auprès de l'Agence du revenu du Canada en téléphonant à la clientèle au 1-800-959-7383.

n(e) Indien(ne) au sens de la *Loi sur les Indiens (Canada)* et j'ai choisi de ne pas produire de déclaration us pour les trois dernières années. Je joins la preuve suivante de mon revenu des trois dernières années *(les documents que vous avez fournis)* :

quer dans le présent tableau toutes les sources du revenu que vous recevez actuellement, qu'il soit imposable ou non.)

Source de revenu	Montant reçu/mois
emploi (avant déductions)	\$
ns, pourboires et gratifications	\$
venant d'un emploi à son compte (montant mensuel avant les dépenses)	\$
d'assurance-emploi	\$
d'accident du travail	\$
ide sociale (y compris les prestations au titre du POSPH)	\$
evenu de placement	\$
pension (y compris RPC et SV)	\$
ur le conjoint reçus d'un ancien conjoint/conjoint de fait	\$
s fiscales pour enfants ou remboursements de taxe (p. ex. TPS)	\$
ources de revenu (p. ex. retraits d'un REER, gains en capital) <i>(*joignez l'annexe A et ontant annuel par 12)</i>	\$
mensuel total de toutes provenances :	\$
mensuel total X 12 = Revenu annuel total :	\$

## 2. Je suis actuellement

- employé(e) par (nom et adresse de l'employeur) \_\_\_\_\_
- à mon compte et j'exerce mes activités commerciales sous le nom de (nom et adresse de l'entreprise) \_\_\_\_\_
- sans emploi depuis (dernière date à laquelle vous étiez employé(e)) \_\_\_\_\_

## 3. Je joins la preuve de mon revenu annuel à ce jour de toutes provenances, y compris mon dernier *(joignez toutes les pièces applicables)* :

- talon de chèque de paie     talon de chèque d'aide sociale     talon de chèque de pension     talon de chèque d'indemnités d'accident du travail
- talon de chèque d'assurance-emploi et dernier Relevé d'emploi
- état des résultats / des activités professionnelles (pour les particuliers à leur compte)
- autre document (p. ex. une lettre de votre employeur confirmant la totalité du revenu reçu depuis le début de l'exercice)

## 4. L'année dernière, mon revenu brut de toutes provenances était de \_\_\_\_\_ \$ *(ne soustrayez pas les im déduits de ce revenu).*

## 14. Autres avantages

Précisez les avantages (autres que le salaire) que votre employeur vous fournit ou qui sont payés pour vous par votre entreprise, tels qu'une assurance médicale, l'utilisation d'une voiture de fonction ou la chambre et la pension.

Avantage	Détails	Valeur marchand annuelle

# ÉTATS FINANCIERS

## (DÉPENSES)



SECTION 2 : DÉPENSES			
Dépense	Montant mensuel	Dépense	Montant mensuel
<b>à la source</b>		<b>Services publics, suite</b>	
au RPC	\$	Téléphone	\$
à l'AE	\$	Téléphone cellulaire	\$
e revenu	\$	Câble	\$
de l'employé à un régime	\$	Internet	\$
syndicales	\$	<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$
<b>PARTIEL</b>	\$	<b>Dépenses du ménage</b>	
		Épicerie	\$
ypothèque	\$	Articles ménagers divers	\$
icipales	\$	Repas pris à l'extérieur du foyer	\$
de biens	\$	Soins des animaux domestiques	\$
ndominium	\$	Blanchissage et nettoyage à sec	\$
s et entretien	\$	<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$
<b>PARTIEL</b>	\$	<b>Frais de garde d'enfants</b>	
<b>ublics</b>		Frais de garderie	\$
	\$	Frais de gardiennage	\$
	\$	<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$
	\$		

Dépense	Montant mensuel	Dépense	Montant mensuel
<b>Transport</b>		<b>Personnelles, suite</b>	
Transports en commun, taxis	\$	Éducation ( <i>précisez</i> )	\$
Essence et huile	\$	Sorties/loisirs (y compris les enfants)	\$
Assurance-automobile et permis de conduire	\$	Cadeaux	\$
Réparations et entretien	\$	<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$
Stationnement	\$	<b>Autres dépenses</b>	
Prêt-automobile ou paiements de location	\$	Primes d'assurance-vie	\$
<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$	Retraits d'un REER/REEE	\$
<b>Santé</b>		Vacances	
Primes d'assurance-santé	\$	Frais et fournitures scolaires	\$
Frais pour soins dentaires	\$	Vêtements pour les enfants	\$
Médicaments	\$	Activités des enfants	\$
Soins des yeux	\$	Frais de camp d'été	\$
<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$	Remboursement de dettes	\$
<b>Personnelles</b>		Aliments payés à l'égard d'autres enfants	
Vêtements	\$	Autres dépenses qui ne sont pas indiquées plus haut ( <i>précisez</i> )	
Soins des cheveux et de beauté	\$	<b>TOTAL PARTIEL</b>	\$
Alcool et tabac	\$		
<b>Total des dépenses mensuelles</b>			\$
<b>Total des dépenses annuelles</b>			\$

# ÉTATS FINANCIERS (AVOIRS)



SECTION 3 : AVOIRS			
Détails			Valeur ou montant
<i>Indiquez l'adresse de chaque bien et nature du droit de propriété</i>			
Immeuble	1		\$
	2		\$
	3		\$
<i>Année et marque</i>			
Véhicules, bateaux, etc.	1		\$
	2		\$
	3		\$

<i>Adresse où se trouvent les autres possessions</i>			
Possessions de valeur (p. ex. bijoux, œuvres d'art)	1		\$
	2		\$
	3		\$
<i>Genre – Émetteur – Date d'échéance – Nombre d'actions</i>			
(p. ex. actions, obligations, etc.)	1		\$
	2		\$
	3		\$
<i>Nom et adresse de l'établissement</i>		<i>Numéro de compte</i>	
Comptes bancaires	1		\$
	2		\$
	3		\$
<i>Genre et émetteur</i>		<i>Numéro de compte</i>	
Comptes d'épargne, retraite	1		\$
	2		\$
	3		\$

		<i>Genre – Bénéficiaire – Capital assuré</i>		<i>Valeur de r...</i>
Assurance-vie	1			
	2			
	3			
<i>Nom et adresse de l'entreprise</i>				
Intérêt dans une entreprise (*annexez un état de fin d'exercice séparé pour chaque entreprise)	1			
	2			
	3			
<i>Nom et adresse des débiteurs</i>				
Sommes qui vous sont dues (par exemple, tout jugement du tribunal rendu en votre faveur, toute somme à laquelle vous avez droit dans le cadre d'une succession et tout remboursement d'impôt sur le revenu qui vous est dû)	1			
	2			
	3			
<i>Description</i>				
Autres avoirs	1			
	2			
	3			
<b>Valeur totale de tous les biens</b>				

# ÉTATS FINANCIERS

(DETTES)



SECTION 4 : DETTES				
Genre de dette	Créancier (nom et adresse)	Somme totale due actuellement	Paiements mensuels	Les paiements sont-ils effectués?
Prêts hypothécaires, lignes de crédit ou autres prêts d'une banque ou d'une compagnie de fiducie ou de financement		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soldes impayés sur des cartes de crédit		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Aliments impayés		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autres dettes		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		\$	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Total des dettes impayé</b>				\$

# MOT DE LA FIN



# RÉFÉRENCES



- Lavolette, N. Audet, J. L'essentiel du droit de la famille dans les provinces et territoires de common law au Canada. Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2014.
- Loi sur le droit de la famille, Ontario.
- Loi sur le divorce, Canada.
- Loi portant réforme du droit de l'enfance, Ontario.
- McKenzie Lake Lawyers. JOINT FAMILY VENTURES: HOW IS PROPERTY DIVIDED WHEN UNMARRIED SPOUSES SEPARATE? Retrouvé sur <https://www.mckenzielake.com/news-resources/news/04/09/joint-family-ventures-how-is-property-divided-when-unmarried-spouses-separate>
- Travaux publics et services gouvernementaux Canada. *Juridictionnaire*. Retrouvé sur [https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&lettr=indx\\_catlog\\_q&page=9zg09gp311-Y.html](https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&lettr=indx_catlog_q&page=9zg09gp311-Y.html)
- Images:
  - Alton Centra School. Retrouvée sur <https://www.myacs.org/domain/16>
  - ARPP. Retrouvée sur <https://www.arpp.org/nous-consulter/regles/regles-de-deontologie/enfant/>
  - Maison Batidur. Retrouvée sur <http://www.batidur.fr/constructeur-construction-87/>
  - PDSE. Retrouvée sur <https://www.pdse34.com/finances/>
  - US bank. Retrouvé sur <https://www.usbank.com/online-mobile-banking/online-banking.html>